



Bien vivre dans sa résidence est l'affaire de tous. Il suffit de respecter quelques règles élémentaires

Contrairement
aux idées reçues,
de jour comme de nuit,
le bruit constitue
une nuisance

(article R623.2 du nouveau code pénal)



Le silence est d'or :

- Radio, TV, stéréos réglés trop fort..., talons et portes qui claquent, hurlements, chiens qui aboient...

Au quotidien, le bruit stresse, fatigue. Il peut avoir de graves répercussions sur votre santé et peut être un facteur de détérioration de vos relations avec vos voisins.

Rappelez-vous qu'un bruit annoncé est mieux accepté. Pensez à prévenir vos voisins à l'occasion de fêtes ou de travaux. C'est mieux quand on s'entend.

Du bon usage des parties communes

- Préservez votre cadre de vie en évitant de salir et d'abîmer cages d'escaliers, halls, ascenseurs, bancs et jeux extérieurs, pelouses, plantations... Les dégradations coûtent cher. C'est autant d'argent qui ne sera pas utilisé pour l'amélioration de votre résidence.

- Respectez les règles de stationnement dans les garages et les parkings. Ne vous garez pas sur les voies d'accès des pompiers, ni sur les emplacements de vos voisins.
- Matelas, sommier, machine à laver... dans des locaux spécifiques mis à disposition dans la plupart de nos résidences. Le ramassage d'encombrants s'effectue gratuitement, sur rendez-vous par les services de la Mairie en composant le :
0 8 1 0 8 1 3 8 1 3 (Allô Mairie)
- Des locaux pour vos ordures ménagères sont à votre disposition. Certains vous permettent d'effectuer le tri sélectif. Verre, journaux, cartons, boîtes de conserves... sont recyclables. A défaut, utilisez les colonnes d'apport volontaire, situées sur les voiries publiques.
- Gardez sous surveillance vos animaux domestiques. Sortez régulièrement votre chien en laisse en dehors de la résidence. Veillez à ramasser ses déjections.
- Ne laissez pas vos enfants jouer dans les halls, escaliers et autres parties communes.
- Rangez vos vélos et exclusivement eux, dans les locaux prévus à cet effet, s'ils existent. Les engins à moteur y sont prohibés et dangereux.

N'oubliez pas non plus

Du linge qui pend, des balais et des tapis que l'on secoue inopinément et le balcon du voisin se transforme en enfer.

Un gardien est présent dans la plupart de nos résidences. Il est votre premier relais, votre interlocuteur au quotidien.

VIVRE ENSEMBLE